

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 02 AVRIL 2026

Nombre de membres

en exercice	38
présents	31
absents ayant donné pouvoir ou	
procuration	7
Suppléés	0
Absents	0
Votants	38

Date de la convocation

26 mars 2026

Date d'affichage

03 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à quatorze heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GUIDICI

Présents : Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI-FOUILLERON, William DENIS, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Florence MANCINI, Corine MENDEZ, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, Stéphane OTTAVI, François MARTINETTI, Guillaume SANTONI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Yann EMON, Victoria COLOMBANI, Jean Jacques FRATICELLI, Muriele ELEGANTINI, Esteban SALDANA, Anna Félicité LEANDRI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Josette FERRARI, Georges MORACCHINI, Evelyne ADAM, Philippe GIOVANNI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Xavier LUCIANI, à Dominique FRATICELLI, Agnulina ANDREANI à Anne Marie CHIODI, Toussaint BARBONI à Yann EMON, Jean Noël PROFIZI à François MARTINETTI, Philippe SUSINI à Francis GIUDICI, Ange PIERI à Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI à William DENIS.

Absents :

Secrétaire de séance : Victoria COLOMBANI.

Délibération n°2526 Objet: Election des membres de la commission d'appel d'offres

(CAO)

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-08-02-00002 en date du 2 août 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que la Commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu ou son représentant et que le Conseil Communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

DÉCIDE

1° De créer une commission pour les appels d'offres à titre permanent, pour la durée du mandat.

2° De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la Commission d'Appel d'Offre :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. ALBERTINI Don Marc	M. SANTONI Guillaume
M. TIBERI François	M. OTTAVI Stéphane
M. GALINIER Michel	M. BARTOLI Jacques
M. FRATICELLI Dominique	M. MARTINETTI François
M. FRATICELLI Jean Jacques	M. DENIS William

et les déclare installés.

Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

Le Président

Signé numériquement par: Francis GIUDICI
Organisme: COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FIUMORBU CASTELLU
Unité organisationnelle: 0002 200033827
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) ; Signature and Authentication ; Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) ; Authentication and Signature
Date: 08/04/2026 13:47:37